



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## établissements

Question écrite n° 33267

### Texte de la question

M. Thierry Braillard appelle l'attention de Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur le mode de représentation des collectivités territoriales au sein des EPLE (CA des collèges, lycées, Eréa...). En effet, actuellement c'est un représentant pour le conseil général (collège) ou la région (lycée, Eréa) et trois représentants pour la commune siège. Il lui demande si ce critère pourrait être remplacé avantageusement par trois représentants de la communauté de commune ou métropole dont au moins un représentant de la commune siège. Cela permettrait de prendre en compte aussi les soucis des élèves extérieur à la commune siège, avec notamment les questions de déplacement (cadre des PDU), activités péri-éducatives, demi-pension. La situation devrait aussi être envisagée pour les conseils d'école dans le cadre intercommunal ou autre. Il lui demande de préciser ses intentions sur cette question qui fera l'objet de futurs décrets.

### Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Braillard](#)

**Circonscription :** Rhône (1<sup>re</sup> circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 33267

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

**Ministère attributaire :** Décentralisation, réforme de l'État et fonction publique

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 juillet 2013](#), page 7714

**Question retirée le :** 13 mai 2014 (Fin de mandat)